

## ESSMS : le contrôle du fonctionnement par l'administration

Une journée de formation à l'intention des professionnels  
chargés du contrôle des établissements

jeudi 10 décembre 2020 de 9h00 à 17h15

Pour acquérir une vision claire du cadre juridique du contrôle des ESSMS ;  
Pour être en mesure de définir des stratégies et méthodes de contrôle.

### Les participants

Agents des autorités  
(Départements, ARS, DDCS, DPJJ)  
ayant à contrôler des ESSMS en vertu du CASF.

### L'intervenant

Denis Villotte,  
directeur de l'Institut de la Performance Publique.

### Les questions traitées

#### Le cadre juridique du contrôle des ESSMS

La place du contrôle dans la mission des autorités.  
Les dispositions relatives au contrôle des ESSMS en activité.  
Les visites de conformité.

#### La définition d'une stratégie de contrôle des ESSMS existants

Le contrôle permanent et les opérations ponctuelles de contrôle.  
Les contrôles planifiés et les contrôles non planifiés.  
Le contrôle sur pièces et les contrôles sur place.  
Les contrôles annoncés et les contrôles inopinés.  
La coopération entre autorités.

#### Le contenu du contrôle

Le contrôle du respect des autorisations et obligations.  
La détection d'éventuels dysfonctionnements graves.

#### La conduite pratique des opérations de contrôle sur place.

La préparation du contrôle et son éventuelle notification.  
La définition de la liste des points à contrôler.  
Le choix des personnes à rencontrer, le contenu des entretiens.  
Les documents susceptibles d'être analysés.

#### La conclusion d'une opération de contrôle

Le rapport de contrôle.  
Les différents types de suites.  
La contestation des sanctions administratives (le contentieux).

### L'horaire

La journée de séminaire  
se déroulera entre 9h00 et 17h00.  
Elle comportera une pause  
entre 12h15 et 13h45  
et une pause de 15 minutes  
en milieu de matinée et après-midi.

### Les modalités pédagogiques

Les participants pourront poser des questions  
par écrit au fur et à mesure du déroulement  
de la session.

Un dossier documentaire complet pourra être  
téléchargé dès le début de la session.

### Les modalités techniques

Le séminaire se déroulera sur une plate-forme  
de vidéoconférence hébergée sur internet.  
Vous n'aurez pas besoin de télécharger un  
logiciel spécifique, mais seulement :  
- d'une connexion internet à haut débit  
(ADSL ou 4G ou fibre)  
- d'une version récente d'un navigateur web :  
Chrome, Firefox, Safari, Edge, Opéra.

à retourner à **ipp@ipp.fr**

## ESSMS : le contrôle du fonctionnement par l'administration

jeudi 10 décembre 2020 de 9h00 à 17h15

### Les conditions de participation

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 595 euros par participant.

### Les modalités d'inscription

#### Inscription des participants par le gestionnaire de la formation continue

Le présent formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou au stylo.

Vous pouvez le signer...

- ♦ soit "manuellement", en y apposant le cachet de votre collectivité
- ♦ soit électroniquement si votre collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **e-mail de confirmation** et une **facture valant convention de formation simplifiée**.

Toute inscription confirmée est définitive et payable après la tenue du séminaire.

#### Accès des participants à la plate-forme de vidéo-conférence

Chaque participant inscrit recevra un **courriel d'invitation** comportant un **lien hypertexte d'accès à la formation**. Des courriels de rappel lui seront adressés quelques heures et quelques minutes avant le début du séminaire.

### Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

### Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et Nom

Service

Téléphone

### Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants ( \_\_\_ ) x 595 Euros = \_\_\_\_\_ €

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet